



Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
Départemental.



du CHSCTD67 du 30 mai 2014.

Madame, l'Inspectrice d'Académie,

C'est avec engagement et professionnalisme que les personnels de l'Education Nationale sont investis dans leurs missions auprès des élèves qui leur sont confiés. Dans notre société profondément marquée par le chômage, la montée des idées extrémistes, le repli sur soi, la défiance envers l'autre, de nombreux élèves, qui sont avant tout des enfants, vivent dans des familles touchées de plein fouet par la crise.

Chaque jour, ces fonctionnaires font face aux incohérences, aux contradictions, au délitement des liens sociaux, aux souffrances sociétales et familiales que subissent leurs élèves. Rien d'étonnant que la souffrance au travail de nos collègues soit une réalité. Le contact direct avec le public est une dimension qui est prise en compte dans les travaux de recherche sur les risques psychosociaux. Elle doit être reconnue par l'Education Nationale.

Le CHSCT est l'instance à laquelle les personnels doivent pouvoir faire appel, il doit être le lieu d'analyse qui doit permettre des évolutions notoires quant aux conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Si un CHSCT existe au niveau départemental, c'est pour qu'il puisse agir localement sur les questions pour lesquelles il est saisi par les personnels et sur celles prévues par la circulaire du 9 novembre 2011.

Les membres de la FSU siégeant dans ce comité tiennent à rappeler que le CHSCT doit mettre en place une politique de prévention des risques liés aux conditions de travail. Il doit être en mesure de faire des propositions.

Pour exercer sa compétence, il doit être informé dans des délais suffisants. Il doit pouvoir se réunir en groupe de travail pour produire des analyses des conditions de travail, des maladies professionnelles, des facteurs de pénibilité et faire des propositions en termes de prévention.

Les représentants du personnel FSU siégeant en CHSCTD 67 réclament de la part de ce comité d'exercer ces missions avec plus de dynamisme et de réactivité. Nous demandons à être associés par le biais de groupes de travail à la préparation des visites des établissements, ainsi qu'à l'élaboration des documents diffusés aux personnels de l'Éducation nationale. Nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en place des groupes de réflexions et d'analyses sur les conditions de travail, les risques psychosociaux.

Enfin d'un point de vue organisationnel, à la veille de la fin d'année, nous demandons que les décharges pour chacun des membres soit traduites en heures, en fonction des catégories de

personnels, et que les remplacements de service soient garantis afin d'indiquer dès maintenant aux chefs de service et d'établissements comment s'organisera le service de chacun des membres de CHSCT. Il nous paraît également indispensable que le calendrier des instances soit établi et communiqué en début d'année afin d'être réuni régulièrement. Nous demandons également que le délai de réponse aux avis soit respecté.

A ce jour, nous avons le sentiment de faire acte de présence dans un comité où nous sommes invités sans être considérés comme de vrais acteurs.